

M. Alexandre Dumas n'était porté candidat aux dernières élections de l'année. Une sommation lui fut adressée...

LIGNE DE STEAMERS ANGLAIS DE L'ATLANTIQUE.

Table listing steamship departures to Europe, America, and other regions with dates and destinations.

DEPART D'AMERIQUE.

Table listing steamship departures from America to Europe and other destinations.

ANNONCES NOUVELLES.

Exhibition de R. Winter—Cette semaine. Loteries de Charité. Marchandises d'automne...



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 3 OCTOBRE, 1848.

Le Télégraphe nous a appris vendredi soir l'arrivée à Boston de l'America...

ARRIVEE DU STEAMER AMERICA.

NOUVELLES D'EUROPE.

PLUS RECENTES DE 7 JOURS. L'IRLANDE EN PLEINE INSURRECTION.

Plusieurs personnes tuées.—La Malle de Waterford arrivée.

Les insurgés ont fait feu sur la police à Glenbowser, et ils ont été repoussés dans les montagnes.

Une nouvelle rébellion a éclaté dans le sud de l'Irlande. Suivant l'European Times, le Dublin Freeman...

Déjà quelques escarmouches ont eu lieu entre les paysans armés et les corps d'hommes de police...

Le général McDonald a quitté Dublin avec le troisième régiment, et une compagnie du 83ème pour comprimer l'insurrection.

Maintenant nous allons donner le résumé des dépêches.

On dit qu'un corps d'insurgés armés ont fait une attaque sur le château du marquis de Waterford...

La malle de Waterford a été arrêtée près du pont de Granny; mais après quelques contestations...

Les insurgés ont attaqué la station de police à Glenbowser, ils ont eu un homme tué; comme corps de police est peu nombreux...

Aussitôt que les troupes parurent à Carrick-on-Suir, les insurgés se retirèrent dans les montagnes voisines.

Clonmel, 13 septembre.—La rébellion a enfin éclaté. Les rebelles en pris position dans des endroits presque inaccessibles...

Les paysans sont assemblés dans le voisinage de Slievean; ils occupent une grande étendue de terrain.

Des corps nombreux de troupes marchent sur les comtés qui ont levé l'étendard de l'insurrection; tandis que des corps également nombreux de paysans armés parcourent les campagnes.

Kilkenny, mercredi 13.—Un détachement de chasseurs, et un corps de soldats attachés à la police, sont arrivés par le chemin de fer.

A Portlow, les insurgés ont eu une rencontre avec la police. Deux soldats de ce corps ont été tués; d'autres blessés.

On dit qu'il y a à Abeny Hill un camp de 4000 hommes avec 3 pièces de canon, qu'il y a d'autres camps à Newton, Carragh More et Pilltown.

Une dépêche de Dublin, du jeudi 14, annonce que l'ordre est rétabli.

ANGLETERRE.—Le temps est devenu bien favorable pour la récolte.

FRANCE.—Il n'y a point de sédition ouverte; mais il y a toujours lieu de craindre un nouveau mouvement.

DANEMARK.—Prusse. Le gouvernement central de Francfort a refusé son approbation à l'armistice conclu entre la Prusse et le Danemark.

ITALIE.—La question d'Italie n'a pas fait un pas depuis la date des dernières nouvelles.

L'expédition préparée par le roi de Naples pour conquérir la Sicile, a mis à la voile.

Les marchés aux grains sont assez soutenus. L'approvisionnement est considérable et les prix se maintiennent, pour la fleur, de 32 à 34s.

LA TENURE SEIGNEURIALE. Nous reproduisons plus bas l'acte d'association de la Société formée dans le nord de ce district...

Nous croyons que le temps est arrivé où la Tenure Seigneuriale doit disparaître de nos lois de propriété.

La question aujourd'hui est de savoir comment effectuer ces changements, comment affranchir la propriété et rendre justice aux seigneurs?

Art. 1er. Une association est formée entre les seigneurs et tous les citoyens qui donneront plus tard leur adhésion; à l'effet d'obtenir par tous les moyens légaux et constitutionnels la réforme de la tenure seigneuriale...

Art. 2. Pour arriver à ce résultat, le comité qui sera nommé ci-après, étudiera avec soin les lois et coutumes qui régissent la matière; puis il adoptera les formes de procéder qui lui paraîtront justes et convenables.

Art. 3. Ce comité se mettra immédiatement en rapport avec le comité permanent qui vient d'être choisi par les comtes de Huntingdon, Rouville et Charley, le huit d'août dernier, par une assemblée spécialement convoquée...

Art. 4. Le dit comité devra également établir des relations avec MM. les représentants des différents comtés, MM. les curés des paroisses du comté et toutes autres personnes influentes qui peuvent prêter un fructueux concours à l'association.

Art. 5. Le comité sera composé de onze membres, y compris un président, un vice-président, un secrétaire-trésorier. Cinq membres formeront un quorum.

Art. 6. Le comité central choisit comme agent Desiré Latte, demeurant à Montréal; les services par lui rendus à l'association d'indemnité, dont il est l'un des fondateurs, sont pour le comité une garantie suffisante.

Art. 7. Pour couvrir les dépenses de toutes natures qui pourront être nécessaires, pour la bonne organisation de l'association, frais de bureau, dépenses de voyages et autres dépenses imprévues, chacun des associés versera entre les mains du secrétaire-trésorier, une contribution volontaire.

Art. 8. A l'une des réunions générales qui auront lieu dans l'année, le secrétaire-trésorier rendra un compte détaillé des recettes et dépenses par lui faites. Il soumettra ensuite le tableau des recettes et dépenses présumées pour l'année suivante.

Personne n'ose contester les principes qui viennent d'être posés. Cependant chaque année, les maux s'aggravent, et l'on ne fait rien pour guérir cette plaie du régime féodal...

Aujourd'hui des palliatifs seraient impuissants, il faut porter la cognée au pied de l'arbre et couper le mal dans sa racine.

Mais avant d'agir, il faut délibérer, avec calme, avec prudence; rechercher les moyens de réformer, en conciliant tous les intérêts, ceux des seigneurs comme ceux des censitaires.

Cette réforme est une mesure de salut qui doit profiter à tous les citoyens. Pour l'obtenir il faut donc s'aider les uns, les autres, et recourir à l'association de tous les intérêts en un seul faisceau.

Au moyen de l'association, toutes les forces isolées s'uniront étroitement; on priera en commun; on frappera en commun, à coups redoublés, non interrompus, à toutes les portes qui conduisent aux trois branches de la législation.

Au moyen de l'association, les dépenses disparaissent; la souscription du riche, l'obole du pauvre, tombent dans le même coffre et sont toujours plus que suffisantes pour pourvoir aux dépenses indispensables.

Ainsi, par l'association le succès est certain, car le droit est incontestable. En présence de l'association l'opposition des seigneurs disparaît; ce qu'ils refuseraient à une minorité, ils seront heureux de l'accorder à une puissante majorité, pour ne pas dire à l'unanimité des intéressés; on peut donc espérer qu'ils viendront alors s'unir avec empressement aux censitaires, ce qui rendra plus facile la mission dévolue aux trois branches de la législation...

Pour constituer l'association les seigneurs ont arrêté provisoirement, sans révision ultérieure, les dispositions qui suivent:

Art. 1er. Une association est formée entre les seigneurs et tous les citoyens qui donneront plus tard leur adhésion; à l'effet d'obtenir par tous les moyens légaux et constitutionnels la réforme de la tenure seigneuriale telle qu'elle est établie dans la province du Bas-Canada.

Art. 2. Pour arriver à ce résultat, le comité qui sera nommé ci-après, étudiera avec soin les lois et coutumes qui régissent la matière; puis il adoptera les formes de procéder qui lui paraîtront justes et convenables.

Art. 3. Ce comité se mettra immédiatement en rapport avec le comité permanent qui vient d'être choisi par les comtes de Huntingdon, Rouville et Charley, le huit d'août dernier, par une assemblée spécialement convoquée...

Art. 4. Le dit comité devra également établir des relations avec MM. les représentants des différents comtés, MM. les curés des paroisses du comté et toutes autres personnes influentes qui peuvent prêter un fructueux concours à l'association.

Art. 5. Le comité sera composé de onze membres, y compris un président, un vice-président, un secrétaire-trésorier. Cinq membres formeront un quorum.

Art. 6. Le comité central choisit comme agent Desiré Latte, demeurant à Montréal; les services par lui rendus à l'association d'indemnité, dont il est l'un des fondateurs, sont pour le comité une garantie suffisante.

Art. 7. Pour couvrir les dépenses de toutes natures qui pourront être nécessaires, pour la bonne organisation de l'association, frais de bureau, dépenses de voyages et autres dépenses imprévues, chacun des associés versera entre les mains du secrétaire-trésorier, une contribution volontaire.

Art. 8. A l'une des réunions générales qui auront lieu dans l'année, le secrétaire-trésorier rendra un compte détaillé des recettes et dépenses par lui faites. Il soumettra ensuite le tableau des recettes et dépenses présumées pour l'année suivante.

Fait et arrêté, sans révision, à St. Jérôme, le 4 de septembre 1848.

(Signés.) M. PREVOST, N. P. J. BURKE, prêtre L. Z. AUGER, lieutenant, A. LAJUNESSE, capitaine P. A. LABRIE, J. P. J. LONGPRE, prêtre, W. GAUTHIER, march. F. PILON, enseigne M. FRANÇOIS VALADE, M. DANIS, lieutenant M. R. LANGWILT, march. J. BTE LACASSE, A. FOURNIER, capitaine M. L. BOIVIS, capitaine J. LONGPRE, enseigne M. J. ST. AUBIN, enseigne M. L. E. LA ROCQUE, M. D. J. M. HALARY, capitaine W. SCOTT, major M. C. T. DE MONTIGNY, J. FILATRAULT, N. P. lieutenant, col. de milice, G. THIBAUT, prêtre, R. ROBINSON.

Le point intéressant est le résultat financier de la réforme anglaise. On s'attendait qu'au bout de dix ans le revenu brut provenant de la poste, à la suite de l'adoption du Penny rate system, égalerait le revenu provenant des anciens tarifs. Maintenant, on reconnaît qu'il y a eu erreur sur ce point, et que le revenu net n'a pas augmenté en proportion du revenu brut.

Voici, année par année, la progression du revenu provenant des ports de lettres, depuis 1839:

Table with columns: ANNEES, REVENU BRUT, REVENU NET, FRAIS. Rows show data from 1839 to 1847.

La question des envois d'argent a été réservée dans la nouvelle loi adoptée hier pour la France. Sous ce rapport la réforme, en Angleterre, n'a pas été moins radicale que pour les ports de lettres; car, avant le 20 novembre 1839, l'envoi d'un homme au-dessous de 2 liv. était de 6 pences; de 2 à 5 liv. le port était de 1 sch. 6d. A cette époque, ces deux prix furent réduits, l'un à 3 pences et l'autre à 6 pences. Aussi, en neuf ans, l'augmentation des envois d'argent...

Le point intéressant est le résultat financier de la réforme anglaise. On s'attendait qu'au bout de dix ans le revenu brut provenant de la poste, à la suite de l'adoption du Penny rate system, égalerait le revenu provenant des anciens tarifs. Maintenant, on reconnaît qu'il y a eu erreur sur ce point, et que le revenu net n'a pas augmenté en proportion du revenu brut.

LA JUDICATURE.—Les remarques par nous faites il y a quelques jours sur la judicature ont été le sujet de commentaires peu charitables de la part de quelques-uns de nos confrères.

Nous avons exprimé cette opinion, comme c'est notre droit, sans vouloir l'imposer à personne. Nous admettons avec notre confrère que le système actuel de centralisation a de très grands inconvénients, mais c'est la difficulté d'établir pratiquement un meilleur système de judicature qui nous fait prononcer pour la réforme et contre la destruction du système actuel.

Le pays a-t-il les moyens de soutenir les juridictions sédatives? Savez-vous où trouver de quoi payer les juges, les greffiers, les écrivains, les prisons et tout ce qui s'en suit? Le peuple voudrait-il se taxer pour cet objet ou croyez-vous que les plaideurs pourront payer tous ces frais? Ce sont là des questions que notre confrère de l'Echo n'a peut-être pas considérées suffisamment.

Il faut par conséquent que la réforme anglaise ait été adoptée, puisque l'on a fixé le prix à 4 sous comme minimum d'un port de lettre pour toute la France.

Le gouvernement anglais, avant de s'engager à une réduction aussi complète, avait essayé, depuis le 5 décembre 1839 jusqu'en 1841, le système mixte d'un tarif uniforme de 4 pences pour toute la Grande Bretagne.

En 1847, les recettes brutes s'élevaient à 2,181,016 liv. sterling. Mais les frais avaient été de 1,196,520 livres sterling. Ce qui réduit le revenu net à 984,496 livres sterling.

Voici, année par année, la progression du revenu provenant des ports de lettres, depuis 1839:

Table with columns: ANNEES, REVENU BRUT, REVENU NET, FRAIS. Rows show data from 1839 to 1847.

La question des envois d'argent a été réservée dans la nouvelle loi adoptée hier pour la France. Sous ce rapport la réforme, en Angleterre, n'a pas été moins radicale que pour les ports de lettres; car, avant le 20 novembre 1839, l'envoi d'un homme au-dessous de 2 liv. était de 6 pences; de 2 à 5 liv. le port était de 1 sch. 6d. A cette époque, ces deux prix furent réduits, l'un à 3 pences et l'autre à 6 pences. Aussi, en neuf ans, l'augmentation des envois d'argent...

Il faut par conséquent que la réforme anglaise ait été adoptée, puisque l'on a fixé le prix à 4 sous comme minimum d'un port de lettre pour toute la France.

Le gouvernement anglais, avant de s'engager à une réduction aussi complète, avait essayé, depuis le 5 décembre 1839 jusqu'en 1841, le système mixte d'un tarif uniforme de 4 pences pour toute la Grande Bretagne.

En 1847, les recettes brutes s'élevaient à 2,181,016 liv. sterling. Mais les frais avaient été de 1,196,520 livres sterling. Ce qui réduit le revenu net à 984,496 livres sterling.

Voici, année par année, la progression du revenu provenant des ports de lettres, depuis 1839:

Table with columns: ANNEES, REVENU BRUT, REVENU NET, FRAIS. Rows show data from 1839 to 1847.

La question des envois d'argent a été réservée dans la nouvelle loi adoptée hier pour la France. Sous ce rapport la réforme, en Angleterre, n'a pas été moins radicale que pour les ports de lettres; car, avant le 20 novembre 1839, l'envoi d'un homme au-dessous de 2 liv. était de 6 pences; de 2 à 5 liv. le port était de 1 sch. 6d. A cette époque, ces deux prix furent réduits, l'un à 3 pences et l'autre à 6 pences. Aussi, en neuf ans, l'augmentation des envois d'argent...

Il faut par conséquent que la réforme anglaise ait été adoptée, puisque l'on a fixé le prix à 4 sous comme minimum d'un port de lettre pour toute la France.

Le gouvernement anglais, avant de s'engager à une réduction aussi complète, avait essayé, depuis le 5 décembre 1839 jusqu'en 1841, le système mixte d'un tarif uniforme de 4 pences pour toute la Grande Bretagne.

En 1847, les recettes brutes s'élevaient à 2,181,016 liv. sterling. Mais les frais avaient été de 1,196,520 livres sterling. Ce qui réduit le revenu net à 984,496 livres sterling.

Voici, année par année, la progression du revenu provenant des ports de lettres, depuis 1839:

Table with columns: ANNEES, REVENU BRUT, REVENU NET, FRAIS. Rows show data from 1839 to 1847.

La question des envois d'argent a été réservée dans la nouvelle loi adoptée hier pour la France. Sous ce rapport la réforme, en Angleterre, n'a pas été moins radicale que pour les ports de lettres; car, avant le 20 novembre 1839, l'envoi d'un homme au-dessous de 2 liv. était de 6 pences; de 2 à 5 liv. le port était de 1 sch. 6d. A cette époque, ces deux prix furent réduits, l'un à 3 pences et l'autre à 6 pences. Aussi, en neuf ans, l'augmentation des envois d'argent...

Il faut par conséquent que la réforme anglaise ait été adoptée, puisque l'on a fixé le prix à 4 sous comme minimum d'un port de lettre pour toute la France.

Le gouvernement anglais, avant de s'engager à une réduction aussi complète, avait essayé, depuis le 5 décembre 1839 jusqu'en 1841, le système mixte d'un tarif uniforme de 4 pences pour toute la Grande Bretagne.

au-dessous de 5 liv. a augmenté, pour un seul trimestre, de 92,734 liv. sterl. à 3,547,528 liv. L'augmentation pour Londres seul a été, pendant la même période, de 17,401 liv. à 797,042 livres.

Il résulte, de ce qui précède, qu'on a tort de craindre que la réforme décrétée n'entraîne une perte considérable pour le trésor, attendu qu'elle est beaucoup moins radicale que la réforme anglaise.

Chiens.—La Corporation s'agit contre les chiens.—Tout chien qui n'aura pas un collier pourra être tué par la police. On a déjà commencé l'extermination de la gent canine; 15 à 20 chiens ont été empoisonnés hier au marché Bonsecours.

Incendie.—Il y a eu un feu samedi dans la nuit au faubourg St. Laurent. Un hangar et une autre bâtisse adjacente appartenant à M. Antoine Voyer ont été consumés.

Incendie.—Il y a eu un feu à Sorel, trois maisons ont été consumées. On attribue ces sinistres à des incendiaires.

La température.—Le temps depuis huit jours est froid et pluvieux. On craint beaucoup qu'il n'en résulte de grands dommages pour la campagne. Il y a encore des grains dehors qui seront perdus si la température ne change pas.

Agricultural Journal.—Cette excellente publication se vend de plus en plus digne de patronage public. La livraison d'Octobre est remplie d'une foule d'informations et de renseignements utiles, indispensables aux cultivateurs.

Vol audacieux.—Un vol a été commis la semaine dernière, à bord du steamer Canada entre cette ville et Kingston. Un des passagers avait pris sous ses charges deux paquets contenant des argents au montant de 5 à 10,000 piastres pour remettre aux Banques de l'Amérique du Nord et de Montréal. Ces paquets déposés dans une cabine furent enlevés. En vain fit-on la visite de tous les passagers pour découvrir le voleur. Il était trop tard. Le vaisseau avait touché à un port et sans doute les voleurs étaient débarqués. Les deux Banques avaient offert de suite une récompense de 500 piastres à ceux qui découvriraient les voleurs. Cette récompense vient d'être gagnée, nous apprend le télégraphe, car les voleurs ont été découverts hier et arrêtés.

Loterie de Charité.—Nous attirons l'attention des dames et messieurs de Montréal sur l'annonce d'une loterie qui aura lieu jeudi prochain le 5 octobre chez Mde. V. QUENNEL, rue Craig. Une nombreuse société se réunira sans doute dans les salons de la dame charitable qui prépare ainsi des ressources aux pauvres pour le rigoureux hiver qui s'avance. C'est une bonne occasion de s'associer à une belle œuvre et ce sera en même temps une charmante réunion que celle de jeudi prochain chez Mde. V. Quennel. On dit que toutes les jolies femmes de Montréal y seront. Of course, les messieurs, jeunes et vieux s'y porteront en masse. La charité n'exclut pas la gaîteté, le plaisir; au contraire toutes ces réunions charitables sont tout à fait aimables. On veut que celle de jeudi le soit par dessus tout. C'est pourquoi on invite les familles de s'y rendre en foule. Les coups de loterie conviennent à la dureté des temps. Pour les quatre premiers prix qui sont magnifiques 2 fontaines et 2 ottomanes brodées à l'aiguille et montées en acajou, les coups ne sont que de 10s. Les coups pour les autres objets qui sont tous des articles de valeur ne sont que de TRENTE sous.

Exhibition de Winter.—A la demande d'un grand nombre de personnes, M. Winter s'est décidé à passer encore une semaine à Montréal. Ce sera positivement la dernière. Afin d'augmenter les agréments de ses soirées M. Winter vient d'ajouter trois charmants tableaux à son exhibition, ce sont la mort sur le CHEVAL BLANC, un magnifique portrait de VENUS et la SAISON DE CUPIDON. Ces tableaux avec les effets de lumière paraissent merveilleusement bien et seront beaucoup admirés. Prix d'admission TRENTE sous;

Un mangeur de pêches.—Un loser de New-York est mort la semaine dernière, d'une indigestion, après avoir mangé un minot et demi de pêches qu'il avait achetées pour 12 sous. Les pêches sont cette année si abondantes et à si bon marché qu'il y a un grand nombre de personnes malades pour en avoir trop mangé.

Election de Lincoln.—Cette élection nécessitée par la nomination de Phou. M. Merritt comme président du Conseil Exécutif, doit avoir lieu le 6 octobre, à Ste. Catherine; on croit qu'il n'y aura pas d'opposition et que M. Merritt sera réélu.

Statue de Notre-Dame de Bonsecours.—Vendredi à neuf heures du matin aura lieu l'inauguration de cette Statue. Il y aura une procession sur l'eau vis-à-vis la ville. La cérémonie sera imposante, car le culte va déployer toute sa pompe et sa magnificence.

Assemblée de Tempérance.—Une grande assemblée à lieu jeudi soir au Marché Bonsecours sous la présidence du Maire. Le Revd. M. Chiniquy, l'hon. M. Cameron, M. Taylor y prendront la parole. Le gouverneur doit dit-on s'y trouver. Prix d'entrée—six sous.

Un journal de Québec nous apprend que les baleines rodent en ce moment dans le bas du fleuve, qu'on en a tué une dernièrement près de Kamouraska et qu'on est à la poursuite de deux autres qu'on a vues.

Crise monétaire.—On peut juger de l'intonalité de la crise monétaire actuelle par la quantité d'affaires qui se présentent devant nos tribunaux civils. Le Terme Supérieur du Banc de la Reine a été ouvert hier et il n'y avait pas moins de 670 causes retournables, la plupart en recouvrement de dettes.